

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 février 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 7 février 2013

Publié le 15 février 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER	
M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

Mme Colette POPARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. François-André ALLAERT	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Nelly METGE	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
Mme Christine MARTIN	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à Mme Christine DURNERIN
Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-Yves PIAN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Louise BORSATO	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean DUBUET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt : Habitat et Humanisme - acquisition-amélioration d'un logement, 97 boulevard Mansart à Dijon

Habitat et Humanisme sollicite la garantie financière du Grand Dijon pour un prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement (T 3) situé au 97 boulevard Mansart à Dijon au quatrième étage d'un ensemble de 20 logements. Cette opération a fait l'objet d'un financement PLAI au titre de la Délégation 2012 du Grand Dijon.

L'offre de prêt correspondante de la Caisse des Dépôts porte sur un montant de 27 000 €, au taux de 2,05 % (indexé sur le Livret A) et sur une durée de 25 ans.

Il est rappelé que, pour cette opération d'un montant total de 113 958 € TTC, Habitat et Humanisme consacre 49,98 % de fonds propres mobilisés par sa société foncière.

Le Grand Dijon a accordé, par délibération du 27/09/2012, une subvention de 19 000 € dans le cadre du PLH et mobilisé un financement de 9 000 € sur crédits Etat délégués. Ce projet fait également l'objet de fonds propres, émanant de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme, à hauteur de 56 958 €.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'accorder** à Habitat et Humanisme la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 27 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 97 boulevard Mansart à Dijon. Les caractéristiques principales de ce prêt sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 25 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel (1) : 2,05%
- Taux annuel de progressivité (1) : 0%
- Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée
- Indice de référence : Livret A (*)
- Valeur de l'indice de référence : 2,25% (**)
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'intervention : exonéré

(1) Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (). Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).*

- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100% de son montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec Habitat et Humanisme et la Caisse des Dépôts.